ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-5-3
Séance du lundi 21 octobre 2024

SUBVENTIONS À DES STRUCTURES ÉDUCATIVES ET DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ALSACIENNE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :
DEBES Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, KLINKERT Brigitte, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :
ADRIAN Daniel, BOHN Patricia, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, ELMLINGER Carole, HEMEDINGER Yves, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-5-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 « Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme »,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 2 octobre 2024,

VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 30 septembre 2024,

VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 30 septembre 2024,

VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 1er octobre 2024,

VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale 7 octobre 2024,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Soutenir les Centres Socioculturels Alsaciens » au rapport déposé le 16 octobre 2024 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Soutenir les Centres Socioculturels Alsaciens» au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Attribue des subventions de fonctionnement et d'investissement à des structures agissant en faveur de la jeunesse, listées en annexe 1 à la présente délibération pour un montant total de 182 772 € ; les projets retenus au titre des dispositifs « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour l'année scolaire 2024/2025 et « Ville-Vie-Vacances » sont détaillés respectivement en annexes 2 et 3 à la présente délibération,

- Approuve les conventions de partenariat à conclure avec l'association culturelle du Fossé des Treize, portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'accueil de collégiens du Collège Foch durant la pause méridienne, au titre de l'année scolaire 2024/2025, et sur l'attribution d'une subvention d'investissement visant à renouveler les équipements de restauration, jointes respectivement en annexes 4 et 5 à la présente délibération,

- Approuve la convention de partenariat à conclure avec le Département des Bouches du Rhône, jointe en annexe 6 à la présente délibération,

- Autorise le Président à signer lesdites conventions, jointes en annexes 4 à 6 à la présente délibération.

Il est précisé que toutes les subventions feront l'objet d'un versement unique et que, par dérogation à l'article 5b du Règlement Budgétaire et Financier, la subvention d'investissement attribuée à l'association culturelle du Fossé des Treize sera versée dès la signature de la convention afférente.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T70	(1093) 65-65748-338	59 344 €
P207	O001	P207E01	T70	(1095) 65-657348-338	3 942 €
P207	O005	P207E01	T70	(1091) 65-65748-338	70 672 €
P207	O005	P207E08	T72	(1128) 204-20422-338	48 814 € ***Sous réserve du vote de la DM2***
TOTAL					182 772 €

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Vote séparé

Abstention du groupe AECS concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au centre culturel et social Rotterdam.
Les autres points de la délibération ont été adoptés à l’unanimité.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

1 abstention sur l'attribution d’une subvention exceptionnelle au centre culturel et social Rotterdam
KOBRYN Florian

14 non-participations au vote
Robin CLAUSS, membre du CA au sein du CSC d'Obernai
Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein du CSC de la Meinau
Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC du Fossé des Treize
Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de Hautepierre
Damien FREMONT, membre de l'AG au sein de l'Association Populaire Joie et Santé Strasbourg
Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC Escale
Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC Schoelcher
Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC de la Montagne verte
Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC de la Krutenau (CARDEK)
Danielle DILIGENT, membre du CA au sein du CSC du Marais Adolphe Sorgus
Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein du CSC l'Albatros
Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC Robert Schuman
André ERBS, membre du CA au sein du CSC Langensand
Nicolas MATT, membre du CA au sein du CSC Rotterdam